

Séance 2. Leçon : l'école de la République (Environ 50 minutes)

Objectifs: comprendre comment l'école a permis à la République de s'installer durablement	Compétences : savoir caractériser une période historique (IIIe République). Savoir exploiter des documents historiques de natures diverses (lire, tirer des informations, analyser, interpréter).
--	---

Phase 1. collectif oral. 5 min

Comment se déroulent vos journées ? on va à l'école, on a des loisirs.

Est-ce que vous payez pour aller à l'école ? Est-ce qu'il y a des écoles payantes ? L'école publique est gratuite. L'école privée est payante.

Est-ce qu'elle est obligatoire l'école ? Oui, jusque 16 ans.

Qu'est-ce que vous apprenez à l'école aujourd'hui ? Les différentes matières : maths, français, histoire, géo, EMC, etc.

Est-ce que vous savez si c'est partout comme ça dans le monde ? Non, il y a des endroits où les enfants ne vont pas à l'école, parce qu'ils sont trop pauvres par exemple, ils doivent travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Est-ce que vous savez si ça a toujours été comme ça en France ? [Levée des représentations.] Non

Phase 2. collectif oral 10-15 minutes

→ Documents d'entrée.

Doc 1. Enfants transportant de l'argile dans une fabrique de briques, gravure du XIXe siècle.

Quelle est la nature du document ? Gravure du XIXe siècle.

Qu'est-ce que l'on voit sur cette gravure ? Des enfants qui travaillent. **Qu'est-ce qu'ils font exactement ?** Ils transportent des grosses pierres sur leurs têtes. Ce sont des blocs d'argile.

Où travaillent-ils ? Ils travaillent dans une fabrique de briques.

A votre avis, que pensez-vous de cette situation ? De ce travail ? C'est un travail difficile, très physique. Exténuant. Ils doivent se donner beaucoup de mal, et ils doivent sévèrement user leur santé.

Est-ce qu'ils ont l'air d'être riches ces enfants, d'avoir de l'argent ? Non, quand on voit leurs habits, on comprend qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent, qu'ils sont pauvres. Ils ne doivent pas être bien payés.

Si ces enfants sont là, où est-ce qu'ils ne sont pas ? Ils ne sont pas à l'école. Parce que l'école est encore payante à l'époque, seuls les enfants issus de la bourgeoisie, surtout les garçons, allaient régulièrement à l'école.

Avant, jusqu'à un peu plus de la moitié du XIXe siècle, beaucoup d'enfants devaient travailler, car beaucoup de ces enfants étaient issus de familles pauvres, avec souvent plusieurs enfants dans la famille, et ils devaient donc aider financièrement, et aller travailler pour ramener de l'argent à la maison.

Ils n'allait pas à l'école parce que on l'a dit, l'école était payante. C'était une dépense qu'ils ne pouvaient pas faire.

Doc2. Les lois Ferry.

Art. 1er.- Il ne sera plus perçu de rétribution scolaire dans les écoles primaires publiques, ni dans les salles d'asile publiques.

Extrait de la loi du 16 juin 1881

Art. 2.- Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées.

Art. 4.- L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans à treize ans ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie.

Extrait de la loi du 28 mars 1882.

+ document portrait de Jules Ferry

Jules Ferry est ministre de l'Instruction publique sous la IIIe République. Sous sa direction, d'importantes lois sur l'école sont votées entre 1881 et 1882.

Salles d'asiles = classes de maternelle.

On lit les documents.

Dans quel régime politique on se trouve en 1881 ? IIIe République.

Quelle est la nature des documents ? Texte de lois.

Que disent ces lois ? Loi de 1881 : gratuité de l'école.

Loi de 1882 : art2 : laïcité de l'école.

Art3 : l'instruction primaire est obligatoire. Ce n'est pas aller à l'école qui est obligatoire, mais c'est recevoir une éducation, être instruit, qui l'est.

Qu'est-ce que ces lois vont changer ?

Avant, les enfants travaillaient, surtout les plus pauvres. La gratuité de l'école permet à tous de pouvoir être instruits. L'obligation fait en sorte que tous les enfants reçoivent une éducation, qu'ils soient instruits.

La laïcité permet à tous les enfants, même non chrétiens, de pouvoir fréquenter l'école.

À quel grand principe de la République cela vous fait-il penser ? Quelle valeur ?

L'égalité.

On va donc voir comment l'école a permis de diffuser les valeurs de la République

A) L'école laïque

1) Identifie les différents personnages dans le document 1.

Enfants, religieuses, hommes de l'ordre républicains (soldats certainement).

2) Décris la scène représentée dans le document 1.

On voit les soldats républicains détachant du mur les crucifix dans une école de Paris.

3) En t'aidant du document 1, explique la loi énoncée dans le document 2 avec tes propres mots.

On sort la religion des écoles. Si les parents veulent que les enfants aient une éducation religieuse, elle doit se faire en dehors de l'école publique. Elle peut se faire en école privée. L'école publique devient laïque.

B) le rôle de l'école.

Doc 3 : billet de satisfaction distribué à l'école primaire, 1900.

Doc 4 : Circulaire d'un inspecteur de Marseille, Charles COUTEL, *La République et l'école, une anthologie*.

- 4) Qui est le personnage central du document 4 ? Que fait-il ? (pour t'aider, regarde le lieu dans lequel se trouvent ces personnages)

C'est la République, représentée sous les traits de Marianne. Elle instruit les enfants.

- 5) En t'appuyant sur les deux documents (documents 3 et 4), explique quelles missions la IIIe République confie à l'école.

L'école a pour mission d'instruire les enfants pour bâtir une nation grande, unie, forte. Elle se doit de former des soldats et des citoyens de la République.

C) l'organisation de l'école.

doc 5 : salle de classe en 1910, Musée national de l'éducation, Rouen.

Doc 6 : une classe de garçons vers 1900,

Doc 7 : les programmes selon la loi du 28 mars 1882

- 6) Regarde les documents 5 et 6. Trouve des différences et des ressemblances entre ces classes et la tienne.

Défauts :	Ressources :
- Ils écrivent à la plume. - Garçons et filles sont dans des classes différentes. - l'organisation des tables. - cheveux très courts pour les garçons - estrade	- les affichages, le matériel dans la classe. - tableau - bureau de la maîtresse devant

- 7) Regarde le document 7. Quelles matières étudie-t-on encore de nos jours à l'école ?

EMC, lecture et écriture, langue et littérature française, géographie, histoire, sciences et mathématiques, (hygiène vous la voyez un peu mais pas de façon clairement exprimée : quand vous allez à la piscine par exemple, et que vous mettez un bonnet de bain, ou que vous vous douchez avant, et après avoir été dans l'eau), dessin, musique, gymnastique.

- 8) Comment pourrais-tu qualifier le matériel utilisé en classe (documents 5 et 6), et la plupart des matières enseignées à l'époque (document 7) ? Donne un adjectif.

Le matériel et les programmes sont modernes.

- 9) Regarde les deux dernières lignes du document 7 : qu'en penses-tu ?

- 10) Quel est l'intérêt d'apprendre ces choses aux élèves ?

On enseigne des choses différentes aux filles et aux garçons. Les garçons font des exercices militaires, et les filles apprennent la couture. On souhaite faire des garçons de futurs bons soldats, pour défendre le pays, et surtout la République. On souhaite faire des filles de futures bonnes ménagères/femmes au foyer. (**pourquoi?**) Pendant que les hommes défendent la République, les femmes maintiennent l'ordre de leur foyer. L'équilibre instauré par la République n'est pas rompu.

Phase 4. Trace écrite – 5-10 minutes

L'école de la République

Comment l'école a-t-elle permis de diffuser les valeurs de la République en France, durant la IIIe République ?

Entre 1881 et 1882, sous la direction de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, d'importantes lois sont votées sur l'école. Elles sont toujours la base du système scolaire actuel. L'école publique devient gratuite, laïque et obligatoire pour tous les enfants, de 6 à 13 ans.

L'école a pour mission d'instruire les enfants pour bâtir une nation grande, unie, forte. Elle se doit de former des soldats et des citoyens de la République.

La France se couvre d'écoles. Le matériel et les programmes se modernisent. On enseigne des choses différentes aux filles et aux garçons. Les garçons font des travaux manuels, et les filles apprennent la couture. On souhaite faire des garçons de futurs bons soldats, pour défendre le pays, et surtout la République. On souhaite faire des filles de futures bonnes ménagères. Pendant que les hommes défendent la République, les femmes maintiennent l'ordre de leur foyer.